



Bangui, le 06 AOUT 2021

**Cabinet**

N° 084 / 13

## CIRCULAIRE

### Fixant le cadrage budgétaire et le calendrier de préparation du budget de l'exercice 2022

- DESTINATAIRES :**
- Présidence de la République ;
  - Assemblée Nationale ;
  - Primature ;
  - Cour Constitutionnelle ;
  - Conseil Economique et Social ;
  - Conseil National de la Médiation ;
  - Haut Conseil de la Communication ;
  - Haute Cour de Justice ;
  - Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance ;
  - Autorité Nationale des Elections ;
  - Ministères sectoriels.

### INTRODUCTION

L'impact de la pandémie du COVID-19, ajouté aux difficultés sur le plan sécuritaire et leurs conséquences humanitaires, n'ont pas facilité la reprise économique en 2020. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a ralenti, passant de 3% en 2019 puis 1% en 2020, avec une croissance négative (-1%) attendue en 2021. La croissance devrait se stabiliser autour de 4,5 % à moyen terme. Compte tenu des besoins pressants de la République Centrafricaine (RCA) notamment en matière de santé, de sécurité, des infrastructures et face aux ressources budgétaires limitées, une gestion efficace des finances publiques est essentielle pour permettre au Gouvernement de remettre le pays sur la voie de la reprise économique.

Face aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, nos priorités en vue d'assurer la relance économique et réduire la pauvreté seront de consolider la stabilité macroéconomique, créer les conditions d'une croissance inclusive, renforcer les objectifs du Gouvernement en matière de paix et de la réconciliation. Ces dernières seront axées sur: (i) l'assainissement des finances publiques, en améliorant les capacités de recouvrement des recettes domestiques et en maîtrisant les dépenses publiques tout en veillant à une augmentation des dépenses dans les secteurs prioritaires; et (ii) le renforcement des capacités administratives du pays ainsi que le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire national par le biais de mesures structurelles.

Avant de fixer les orientations majeures qui doivent guider les choix budgétaires de vos services respectifs, il est important de fournir les informations utiles et nécessaires sur

l'évolution de l'activité économique au niveau mondial, sous-régional. Ces informations sont de nature à faciliter la compréhension des repères qui expliquent la cohérence globale des objectifs de notre politique économique avec les dotations budgétaires qui seront allouées pour l'année 2022.

## I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Un an après le début de la pandémie du COVID-19, les perspectives mondiales restent très incertaines. Les nouvelles mutations du virus et le bilan humain de plus en plus lourd sont préoccupants, même si l'amélioration de la couverture vaccinale suscite l'optimisme. La reprise économique est inégale selon les pays et les secteurs, les perturbations et l'ampleur des mesures de soutien induites par la pandémie ayant varié. Les perspectives ne dépendent pas uniquement de l'issue du combat entre le virus et les vaccins mais, elles reposent aussi sur la capacité des mesures économiques déployées pour limiter efficacement les dommages durables provoqués par cette crise sans précédent dans un climat de grande incertitude.

### I.1. L'environnement économique international en 2021 et les perspectives en 2022

Selon la dernière édition des *Perspectives Economiques Mondiales* (PEM) du FMI d'avril 2021, après une contraction d'environ 3,3% en 2020, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6% en 2021, qui devrait se modérer à 4,4% en 2022. Après 2022, la croissance mondiale devrait être plus modérée pour s'établir à 3,3% à moyen terme. La dégradation persistante du potentiel de l'offre, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents, le ralentissement de la croissance de la population active due au vieillissement (essentiellement dans les pays avancés, mais également dans quelques pays émergents) et le rééquilibrage nécessaire vers une trajectoire de croissance durable en Chine sont autant de facteurs qui devraient peser sur les perspectives de croissance de l'économie mondiale à moyen terme.

*Dans les pays avancés*, il sera sans doute nécessaire d'imposer des restrictions régionales par intermittence pour stopper la progression de nouvelles souches de virus. A mesure que les populations vulnérables seront vaccinées, les activités qui exigent des contacts fréquents devraient se reprendre et entraîner une reprise sensible de la croissance grâce à la demande refoulée financée par l'épargne accumulée en 2020, la croissance devrait atteindre 3,6% en 2022.

*Aux États-Unis*, le taux de croissance serait de 3,5 % en 2022 contre 6,4% en 2021.

*Dans la zone euro*, les prévisions de croissance du PIB pour 2022 ont été révisées à la hausse, de 0,7 point de pourcentage à 3,8% dans la zone euro et de 1,9 point de pourcentage au Royaume-Uni, à 5,1%.

*En Afrique subsaharienne*, la croissance devrait s'accélérer à 3,4% en 2021 pour s'établir à 4% en 2022, soit beaucoup moins que la tendance prévue avant la pandémie. Les pays tributaires du tourisme seront vraisemblablement les plus touchés.

*Dans la zone CEMAC*, dans un contexte marqué par les bénéfiques des réformes structurelles engagées dans le cadre du PREF-CEMAC, la reprise économique amorcée en 2021 devrait se consolider en 2022 et 2024. Ainsi, le taux de croissance de l'activité de la CEMAC se stabiliserait à 2,7% en 2022 et 2023 avant de rebondir à 3,4% en 2024, après 1,9% en 2021,

grâce principalement aux performances du secteur non pétrolier. La production effective devrait se maintenir en dessous de la production potentielle tout en s'améliorant malgré la rupture de tendance observée en 2020. Les déficits budgétaires et extérieurs devraient se résorber progressivement.

## **1.2. Le contexte économique national en 2021 et les perspectives en 2022**

En République centrafricaine, l'effet de la COVID-19 sur la santé a été limité mais les conséquences économiques de la pandémie ont été importantes en raison de la faible demande mondiale des produits d'exportation et de la demande des ménages résultant des mesures prises pour contenir la propagation de la maladie. En 2020, la croissance économique a diminué au taux de 1 %, contre 3 % en 2019. Les secteurs les plus touchés sont le commerce, l'hôtellerie, les mines et l'agriculture. L'inflation est passée de 2,8 % en 2019 à 4,8 % en 2020, reflétant l'effet combiné de la dégradation de la sécurité sur le couloir allant du port de Douala à Bangui, et la hausse de la demande de denrées alimentaires à la suite de la fermeture du corridor Garouaboulaï-Bangui. Le solde budgétaire est passé d'un excédent de 1,4 % du PIB en 2019 à un déficit de 3,4 % du PIB en 2020, en raison d'une baisse des recettes domestiques, due à des perturbations de la production et à la suspension de certaines activités économiques. Le pays a également connu une détérioration de la balance du compte courant, de -4,9 % du PIB en 2019 à -8,6 % du PIB en 2020. Ce déclin reflète une baisse des exportations due à la déréglementation de la production et de la demande mondiale liée à la pandémie.

Les perspectives devraient être favorables pour l'économie de la République Centrafricaine à condition que les crises sécuritaire et sanitaire s'atténuent et que la demande mondiale commence à se redresser d'ici mi-2021. La croissance du PIB devrait être de -1 % en 2021 et de 4 % en 2022. Le rebond de la croissance proviendrait de l'achèvement des projets énergétiques et de la reprise des activités agricoles et minières. L'inflation se maintiendrait à 2,5 % au cours des deux prochaines années, pourcentage situé dans les limites de la norme communautaire de 3 %. Les efforts de réforme des finances publiques devraient permettre de réduire le déficit budgétaire à 1 % du PIB en 2022. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à 6,7 % du PIB en 2021 et 6,2 % en 2022. Les principaux risques de ce scénario sont l'insécurité ; et l'extension de la pandémie de COVID-19 au-delà de la deuxième moitié de 2021.

## **II. LA POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME**

La République Centrafricaine (RCA) s'est engagée à mettre en place une gestion budgétaire pluriannuelle orientée vers la performance conformément aux articles 8, 9 et 10 de la Loi Organique n°18-013 du 13 juillet 2018, relative aux lois de finances en République Centrafricaine (LOLF). Cette nouvelle loi est arrimée aux Directives de la CEMAC transposées dans les textes nationaux. Pour rappel, ce nouveau cadre vise à améliorer la transparence budgétaire à travers un accroissement des pouvoirs de contrôle du Parlement. Cet objectif s'aligne ainsi aux règles établies par la loi n° 17.023 du 21 décembre 2017, portant code de transparence et de la bonne gouvernance. En particulier, en soumettant au parlement les documents budgétaires liés au Débat d'Orientation Budgétaire, le Gouvernement justifie ses priorités qu'il inscrira dans son projet de loi de finances de l'exercice 2022 dans le cadre de sa politique budgétaire.

En effet, la politique budgétaire est l'un des principaux instruments de la politique économique. Elle consiste à utiliser le budget de l'État pour agir sur la conjoncture, et englobe l'ensemble des mesures qui ont des conséquences sur les ressources et les dépenses de l'État.

La politique budgétaire est bâtie à partir de la définition de priorités et choix stratégiques aussi bien en matière de mobilisation de ressources que leur allocation efficace aux différents secteurs en matière de dépenses. Ces priorités et choix stratégiques budgétaires au titre de 2022 s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre des actions contenues dans le RCPCA. Ces priorités ont guidé l'élaboration du document de cadre budgétaire à moyen à terme pour la période 2022 – 2024.

### **III. LES PRIORITES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2022**

Les priorités sur les grands axes contenus dans le projet de société du Président de la République, Chef de l'Etat, les documents de politiques sectorielles, la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine du 06 février 2019 contiennent les éléments à prendre en compte dans le projet du budget de l'exercice 2022. L'appropriation des éléments du contexte aussi bien national qu'international permettra d'adapter la stratégie appropriée et de dégager les ajustements sur le budget afin de permettre d'atteindre les objectifs fixés par les référentiels.

Ainsi, sur la base des éléments ci-dessus énoncés, le projet de budget pour l'exercice 2022 qui doit être en phase avec les axes stratégiques contenus dans le discours d'investiture du Président de la République, Chef de l'Etat mettra-il l'accent sur les grandes priorités suivantes :

- 1. Œuvrer pour une société plus inclusive en améliorant les relations entre les individus et les relations entre les individus et les institutions;**
- 2. Construire une économie plus ouverte à la concurrence, qui encourage l'innovation et l'investissement, favorise l'activité économique et le commerce et favorise la croissance inclusive;**
- 3. Améliorer les capacités des populations pour qu'elles soient en mesure, par l'autonomie et l'autodétermination, de générer de la prospérité pour le pays.**

En œuvrant pour une société plus inclusive, cela nécessite :

- l'amélioration de la Sécurité et la Protection de nos populations ;
- la promotion des droits fondamentaux, des libertés individuelles et de la tolérance sociale ;
- la bonne gouvernance et le fonctionnement effectif et sans corruption des gouvernements ;
- la construction d'un capital social positif permettant la solidité des relations interpersonnelles et sociales, la confiance institutionnelle, l'établissement des normes sociales et la participation civique des citoyens.

Quant à la construction d'une économie plus ouverte à la concurrence, cela nécessite :

- l'amélioration du climat d'investissement en protégeant les investisseurs et en rendant les investissements plus disponibles ;



- l'extension et le renforcement des réglementations permettant aux entreprises de se créer, d'être compétitives et de se développer ;
- l'amélioration de la qualité des infrastructures destinées à favoriser le commerce ;
- la construction d'une économie efficace capable de produire de la richesse durablement et avec la pleine participation de la main d'œuvre locale.

Enfin, l'amélioration des capacités des populations repose sur :

- une application effective des cinq (5) verbes du feu Barthelemy BOGANDA, Président fondateur de la RCA, sur le socle de la sécurité et de la paix garanties à tous ;
- de meilleures conditions de vie, notamment dans les domaines des ressources matérielles, du logement, des services de base et de la connectivité ;
- une bonne santé et un meilleur accès aux services requis ;
- une meilleure éducation qui doit se traduire par une amélioration de notre taux de scolarisation, de nos résultats en la matière et de la qualité des quatre cycles du système éducatif, ainsi que du niveau de compétence de nos populations adultes ;
- la protection de notre environnement naturel afin de rendre l'impact du milieu physique plus favorable à la vie quotidienne des populations et à celle des générations futures.

Au-delà de ces grandes priorités, le Gouvernement veillera à assurer ses principales missions régaliennes. Toutefois, tenant compte du contexte, un accent sera mis sur la priorisation des activités et surtout sur l'efficacité et l'efficience des politiques et programmes à mettre en œuvre par les Ministères et les Institutions de la République.

L'atteinte des objectifs recherchés à travers ces grandes priorités repose sur des choix stratégiques budgétaires appropriés. Pour cela, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre effective mais actualisée de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine.

#### **IV. LES CHOIX STRATEGIQUES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2022**

La définition des choix stratégiques en matière de ressources et des dépenses s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des actions énumérées plus haut au titre des priorités du Gouvernement pour l'année 2022.

Les choix stratégiques visent l'optimisation des ressources propres pour une meilleure couverture des charges du budget de l'Etat sans toutefois exclure l'option de recourir aux autres formes de financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires ou emprunts.

Ainsi, face aux défis majeurs auxquels le pays est confronté, la priorité sera de poursuivre le processus de renforcement des finances publiques. Ceci, par l'amélioration des capacités de recouvrement des ressources intérieures tout en poursuivant la maîtrise des dépenses publiques, notamment celles relatives à la masse salariale et autres dépenses courantes.

*En matière de mobilisation des ressources*, il s'agit d'optimiser la mobilisation des ressources intérieures grâce aux actions que les régies financières mettront en œuvre au cours de l'exercice 2022. Il s'agira entre autres du déploiement du système de télépaiement

obligatoire des impôts par les grandes entreprises basées à Bangui, de l'utilisation des systèmes de télé déclaration, des actions à l'égard de tous les grands importateurs qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales, de l'identification des menues recettes et redevances prélevées directement par les ministères afin de les consolider sur le Compte Unique du Trésor.

L'ambition du Gouvernement reste et demeure l'accroissement d'année en année de la part des dépenses financées sur ressources propres. A ce titre, l'accent sera particulièrement mis sur la lutte contre la fraude et la corruption grâce notamment au renforcement de l'organisation des régies financières pour qu'elles soient plus efficaces dans le recouvrement de l'impôt et autres taxes à travers un dispositif de suivi - évaluation s'appuyant sur des indicateurs pertinents.

Les prêts devront être contractés à des conditions hautement concessionnelles en veillant au respect des ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette.

*En matière des dépenses*, la prudence dans la gestion des dépenses restera de mise et devra être soutenue par une stricte discipline des acteurs de la chaîne des dépenses publiques. Toutefois, une attention particulière devra être portée vers les secteurs prioritaires en vue d'une augmentation des dépenses sociales afin de réduire la pauvreté.

Pour ce qui est des projets financés sur ressources extérieures, leur inscription dans le budget sera tributaire de la fourniture de la convention de financement dûment signée et des dossiers techniques, notamment les études de faisabilité.

## **V. LES ORIENTATIONS POUR LA PREPARATION DES AVANT-PROJETS DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2022**

En vue de permettre la formulation des propositions d'inscriptions budgétaires en rapport avec nos priorités et choix stratégiques, je me dois de vous donner les orientations pour la préparation du budget de l'Etat, exercice 2022.

En effet, l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2022, intervient dans un contexte marqué par la suspension du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International pour laisser la place au programme de référence. Si ce programme est bien exécuté, cela permettra de renouer avec le programme appuyé par la facilité Elargie de Crédit.

La nécessité de rationaliser les dépenses de l'Etat de façon à promouvoir le bien-être de la population et garantir le fonctionnement optimal des services publics exige que les choix budgétaires du Gouvernement soient orientés vers des dépenses de qualité résultant d'une programmation budgétaire rigoureuse.

Afin d'inscrire au projet du budget les besoins des départements ministériels et Institutions de la République, il est important de respecter les orientations en matière de recettes et de dépenses.

A cet égard, nous devons garantir, à travers la préparation, l'exécution, le suivi et le contrôle budgétaires, que les objectifs de notre politique de développement ainsi que les moyens soient rigoureusement pris en compte. Je vous rappelle que le Gouvernement reste attaché au



6

rétablissement de la discipline budgétaire, la redynamisation des organes de suivi de la liquidité, la simplification du système fiscal et l'accélération des réformes structurelles.

*S'agissant de la procédure en matière des ressources*, malgré les bonnes performances ces dernières années par les régies financières, le niveau de pression fiscale tourne autour de 9%, ce qui est toujours en deçà de la moyenne communautaire de 17%. C'est pourquoi, le Gouvernement poursuivra les efforts pour accroître de manière continue les ressources domestiques. Ceci se fera à travers la modernisation des procédures entamée au niveau des régies financières dont l'élargissement progressif des télé-déclarations et télépaiements aux catégories de contribuables. Par ailleurs, les autres réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale notamment, la mise en place des procédures pour le paiement des titres fonciers bâtis seront poursuivies.

Les propositions d'inscription des nouvelles recettes au budget de l'Etat devront être accompagnées de projets de textes appropriés précisant la tarification et les modalités de perception. A cet effet, les départements générateurs de menues recettes et les régies financières veilleront à faire accompagner toute proposition de nouveau gisement de recettes par les projets de textes appropriés, précisant le champ d'application, l'assiette, la territorialité, les modalités de calcul et procédure, les obligations des assujettis, la liquidation et le recouvrement, le contrôle et les sanctions, afin de rendre mobilisable celles-ci dès l'entrée en vigueur de la Loi de Finances.

Les ministères et institutions sont tenus au respect du principe de l'universalité budgétaire qui voudrait que l'ensemble des recettes à proposer à la perception soient imputées intégralement au budget de l'Etat afin d'assurer une bonne couverture des dépenses publiques.

*Quant aux prévisions des dépenses de l'Etat*, elles doivent être réalistes et s'aligner sur les grands axes du projet de société du Président de la République, Chef de l'Etat. Ces prévisions doivent être en adéquation avec le cadrage macroéconomique arrêté de commun accord avec nos Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

*Concernant les dépenses de fonctionnement*, il convient de noter que le fonctionnement efficace des services requiert un minimum de dépenses de matériels dont il convient d'évaluer le coût avec réalisme. Vos prévisions dans ce domaine devront se faire en tenant compte de la structure de vos services respectifs.

Les responsables des services Administratifs et Financiers prendront soin de répartir les prévisions par rubrique en s'inspirant de la fiche technique annexée à cette circulaire.

Les enveloppes allouées au titre des dépenses de fonctionnement doivent correspondre aux besoins réels en lien avec les priorités du Gouvernement et imputés sur des lignes budgétaires précises. Les rubriques au contenu imprécis tel que « divers imprévus » sont à éviter.

*Pour les transferts et subventions*, en raison de la conjoncture financière qui s'annonce difficile, les prévisions de dépenses d'intervention devront être réalistes et tenir compte de la capacité financière de l'Etat. De plus, une meilleure visibilité sur l'évolution des subventions à accorder aux organismes publics au cours de l'exercice 2022 sera impérative en vue de créer les marges nécessaires pour assurer le financement des programmes sociaux.



7

Aussi, il convient de mettre en place un système rationnel et efficace de la gestion des bourses aux étudiants, des pensions ainsi que la prise en compte des dépenses liées aux contributions des organismes internationaux.

*Pour les dépenses d'investissement* qui ont pour vertu d'accroître la durabilité de la croissance de notre économie, elles devraient trouver leurs financements dans le cadre d'une allocation judicieuse des ressources intérieures et extérieures.

En effet, la gestion des finances publiques de la RCA a beaucoup souffert des errements constatés dans la gestion des projets d'investissement sur ressources propres de l'Etat.

- ✓ *S'agissant des investissements sur ressources propres*, il s'agira de programmer les dépenses à l'intérieur des enveloppes qui sont proposées suivant les critères ci-après :
  - en priorité, les montants garantissant la poursuite des projets d'investissement en cours dont les études préalables sur leur impact socio-économique ont été menées et que des intentions fermes de financement d'un ou plusieurs partenaire au développement, matérialisées par la signature de conventions de financement et le plan de décaissement, soient constatées ;
  - les contreparties annuelles promises aux projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.
- ✓ *Pour les fonds de contrepartie aux projets*, les fonds de contrepartie doivent être strictement évalués conformément aux dispositions des conventions de financement conclues avec les bailleurs et pour les montants qui peuvent être exigibles pendant la mise en œuvre du projet. Toute demande de financement de contrepartie doit être appuyée de l'état d'exécution financière dudit projet pour les années antérieures.
- ✓ *Pour ce qui est des projets financés sur ressources extérieures*, leur inscription dans le budget sera tributaire de l'existence d'une convention de financement dûment signée et des dossiers techniques bien ficelés.

Enfin, pour garantir le respect des orientations énoncées dans la présente lettre circulaire, tous les Départements ministériels et les Institutions de la République sont donc conviés à la prudence dans les travaux préparatoires du budget de l'exercice 2022 pour rester globalement en cohérence avec les grandes priorités définies par le Gouvernement.

Ainsi, pour assurer la fluidité des discussions lors des conférences budgétaires, je demande aux responsables en charge de la préparation du Budget de l'Etat du Ministère des Finances et du Budget et les responsables des services Administratifs et Financiers de chaque Département Ministériel et Institution de la République de respecter scrupuleusement les orientations techniques contenues dans cette lettre circulaire.

Vous trouverez en annexes de cette lettre circulaire : le tableau de synthèse des enveloppes indicatives par nature de dépenses allouées à chaque département sectoriel et Institution de la République (Annexe 1) et en annexe 2 six fiches techniques nommées respectivement annexe 1 à annexe 6.

Par ailleurs, afin de permettre au Gouvernement de procéder aux arbitrages successifs avant la transmission du projet de Loi de Finances pour l'année 2022 à l'Assemblée Nationale dans un

délaï raisonnable, les Institutions de la République et les départements sectoriels doivent tout mettre en œuvre pour que **les avant-projets de leurs budgets respectifs soient transmis à la Direction Générale du Budget (DGB) en cinq (05) exemplaires au plus tard le 20 août 2022 délai de rigueur.**

*J'instruis tous les Chefs des départements ministériels à faire parvenir au Ministère des Finances et du Budget, dans un bref délai, les nouvelles mesures qu'ils souhaiteraient apporter dans ce projet de loi de Finances pour exploitation.*

*La préparation du budget doit s'inscrire dans une démarche participative à travers l'implication effective de tous les acteurs dans l'identification et l'expression de leurs besoins en lien avec la politique du Gouvernement.*

Je vous exhorte de faire diligence dans la transmission au Ministère des Finances et du Budget les documents sollicités nécessaires ayant un impact sur le budget de l'Etat, ce qui permettra de remplir les conditions requises pour **qu'au plus tard le 15 septembre 2021**, le projet de Loi de Finances 2022 soit transmis à l'Assemblée Nationale. C'est pourquoi, il est impératif de respecter scrupuleusement le chronogramme des activités budgétaires ci-dessus.

Le Ministre des Finances et du Budget est instruit de me rendre compte à chaque étape du processus de préparation du projet de Loi de Finances 2022.

  
**Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement**  
  
**Henri-Marie DONDRA**

**P.J.** : - Chronogramme des activités ;  
- Annexe 1 : Synthèse des allocations prévisionnelles par Institution et Ministère ;  
- Annexe 2 : Six (6) fiches techniques.

**Copie** :  
SEM PRCE ..... « ATCR »

# ANNEXES

**ENVELOPPES INDICATIVES PLF 2022**  
**MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES (EN MILLIERS DE FCFA)**

Code	Libellé	Budget 2021	Montant prévisionnel base cadrage 2022	Variation absolue
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	4 774 774	4 894 140	119 366
02	ASSEMBLEE NATIONALE	72 000	73 800	1 800
03	PRIMATURE	1 991 163	2 238 090	246 927
04	COUR CONSTITUTIONNELLE	290 413	297 670	7 257
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL		0	-
06	HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION	27 773	28 460	687
07	CONSEIL NATIONAL DE MEDIATION		0	-
08	HAUTE COUR DE JUSTICE	-	0	-
09	HAUTE AUTORITE CHARGEE DE LA BONNE GOUVERNANCE		0	-
10	AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS	-	0	-
11	MINISTERE CHARGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	526 203	539 350	13 147
13	MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DE LA BONNE GOUVERNANCE, GARDE DES SCEAUX	490 442	502 700	12 258
14	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	85 332	87 460	2 128
15	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER	1 369 926	1 404 180	34 254
21	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE	4 178 870	4 283 340	104 470
22	MINISTERE DU DESARMEMENT, DE LA DEMOBILISATION, DE LA REINTEGRATION, DU RAPATRIEMENT ET DU SUIVI DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION	48 975	50 190	1 215
25	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE	4 663 127	4 779 710	116 583
31	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	3 208 614	3 001 830	- 206 784
35	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	176 667	181 090	4 423
37	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	89 882	92 130	2 248
40	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	2 955 450	3 107 680	152 230
46	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	1 889 756	1 937 000	47 244
52	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS	149 631	153 370	3 739
55	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	350 978	359 750	8 772
60	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION	7 492 171	9 095 110	1 602 939
72	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE	135 063	415 520	280 457
73	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	37 050	37 980	930
74	MINISTERE DE LA PROMOTION DU GENRE, DE LA PROTECTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, ET DE L'ENFANT	127 750	130 940	3 190
81	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	70 138	71 890	1 752
83	MINISTERE DE L'URBANISME, DE LA REFORME FONCIERE, DE LA VILLE ET DE L'HABITAT	428 949	439 670	10 721

84	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	40 050	41 050	1 000
85	MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	90 775	93 040	2 265
86	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	337 300	345 730	8 430
88	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	460 135	471 630	11 495
91	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	58 057	59 500	1 443
93	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	419 661	430 150	10 489
94	MINISTERE DES PETTTES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	39 500	40 490	990
96	MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE	91 783	94 070	2 287
97	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE ANIMALE	190 150	194 900	4 750
98	MINISTERE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME	143 840	147 440	3 600
99	MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE	384 500	394 110	9 610
00	DEPENSES NON REPARTIES PAR CHAPTRES	4 575 000	4 838 590	263 590
<b>Total</b>		<b>42 461 848</b>	<b>45 353 750</b>	<b>2 891 902</b>

**ENVELOPPES INDICATIVES PLF 2022**  
**MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES D'INTERVENTION (EN MILLIERS DE FCFA)**

Code	Libellé	Budget 2021	Montant prévisionnel base cadrage 2022	Variation absolue
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	467 056	531 580	64 524
02	ASSEMBLEE NATIONALE	8 099 379	8 556 690	457 311
03	PRIMATURE	1 063 000	1 944 400	881 400
04	COUR CONSTITUTIONNELLE	5 576	5 710	134
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	649 442	665 680	16 238
06	HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION	75 000	76 880	1 880
07	CONSEIL NATIONAL DE MEDIATION	124 237	127 340	3 103
08	HAUTE COUR DE JUSTICE	30 000	30 750	750
09	HAUTE AUTORITE CHARGEE DE LA BONNE GOUVERNANCE	228 652	234 370	5 718
10	AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS	1 680 000	1 785 710	105 710
11	MINISTERE CHARGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	92 800	95 120	2 320
13	MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DE LA BONNE GOUVERNANCE, GARDE DES SCEAUX	126 815	223 690	96 875
14	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	1 440 504	1 603 920	163 416
15	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER	565 000	579 130	14 130
21	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE	1 036 538	398 550	- 637 988
22	MINISTERE DU DESARMEMENT, DE LA DEMOBILISATION, DE LA REINTEGRATION, DU RAPATRIEMENT ET DU SUIVI DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION	5 000	5 130	130
25	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE	413 000	423 330	10 330
31	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	2 347 750	2 500 150	152 400
35	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	699 031	562 760	- 136 271
37	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	80 000	92 130	12 130
40	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	391 500	391 040	- 460
46	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	2 582 000	2 710 260	128 260
52	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS	59 000	60 480	1 480
55	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	117 000	119 930	2 930
60	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION	5 347 750	5 096 360	- 251 390
72	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE	1 101 219	2 128 750	1 027 531
73	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	10 000	10 250	250
74	MINISTERE DE LA PROMOTION DU GENRE, DE LA PROTECTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, ET DE L'ENFANT	315 000	322 880	7 880
81	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	2 694 608	2 825 680	131 072

83	MINISTERE DE L'URBANISME, DE LA REFORME FONCIERE, DE LA VILLE ET DE L'HABITAT	257 488	263 930	6 442
84	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	176 000	180 400	4 400
85	MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	340 000	348 500	8 500
86	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	1 219 768	1 250 260	30 492
88	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	1 110 000	1 137 750	27 750
91	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	259 000	265 480	6 480
93	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	2 193 000	2 247 830	54 830
94	MINISTERE DES PETTTES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	160 000	164 000	4 000
96	MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE	954 500	978 360	23 860
97	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE ANIMALE	171 500	175 790	4 290
98	MINISTERE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME	421 420	431 960	10 540
99	MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE	740 000	758 500	18 500
00	DEPENSES NON REPARTIES PAR CHAPITRES	4 531 007	4 774 330	243 323
<b>Total</b>		<b>44 380 540</b>	<b>47 085 740</b>	<b>2 705 200</b>

ENVELOPPES INDICATIVES PLF 2022

MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES PROPRES (EN MILLIERS DE FCFA)

Code	Libellé	Budget 2021	Montant prévisionnel base cadrage 2022	Variation absolue
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	1 667 000	1 199 730	- 467 270
02	ASSEMBLEE NATIONALE	746 000	764 650	18 650
03	PRIMATURE	2 551 500	2 615 290	63 790
04	COUR CONSTITUTIONNELLE	26 000	27 010	1 010
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL		0	-
06	HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION	8 000	8 310	310
07	CONSEIL NATIONAL DE MEDIATION		0	-
08	HAUTE COUR DE JUSTICE	-	0	-
09	HAUTE AUTORITE CHARGEE DE LA BONNE GOUVERNANCE		0	-
10	AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS	-	0	-
11	MINISTERE CHARGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	297 300	308 820	11 520
13	MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DE LA BONNE GOUVERNANCE, GARDE DES SCEAUX	67 800	70 430	2 630
14	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	65 050	67 570	2 520
15	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER	13 136	13 640	504
21	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE	1 915 000	1 366 580	- 548 420
22	MINISTERE DU DESARMEMENT, DE LA DEMOBILISATION, DE LA REINTEGRATION, DU RAPATRIEMENT ET DU SUIVI DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION	21 000	14 130	- 6 870
25	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE	390 500	354 390	- 36 110
31	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	3 323 800	3 334 920	11 120
35	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	258 250	268 260	10 010
37	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	88 181	91 600	3 419
40	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	715 887	692 380	- 23 507
46	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	283 500	294 490	10 990
52	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS	463 654	348 370	- 115 284
55	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	49 223	40 880	- 8 343
60	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION	4 737 355	2 845 050	- 1 892 305
72	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE	61 800	64 200	2 400
73	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	76 100	79 050	2 950
74	MINISTERE DE LA PROMOTION DU GENRE, DE LA PROTECTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, ET DE L'ENFANT	104 500	108 550	4 050

81	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	3 866 600	3 777 900	-	88 700
83	MINISTERE DE L'URBANISME, DE LA REFORME FONCIERE, DE LA VILLE ET DE L'HABITAT	2 066 000	2 146 080		80 080
84	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	245 792	255 320		9 528
85	MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	18 000	18 700		700
86	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	1 657 500	2 371 750		714 250
88	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	525 847	546 230		20 383
91	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	59 500	61 810		2 310
93	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	485 274	504 080		18 806
94	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	98 452	102 270		3 818
96	MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE	122 500	127 250		4 750
97	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE ANIMALE	113 000	117 380		4 380
98	MINISTERE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME	455 500	473 160		17 660
99	MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE	869 000	1 402 680		533 680
00	DEPENSES NON REPARTIES PAR CHAPITRES	-	0		-
<b>Total</b>		<b>28 513 501</b>	<b>26 882 910</b>	<b>-</b>	<b>1 630 591</b>

**ENVELOPPES INDICATIVES PLF 2022**

**Synthèse des allocations prévisionnelles par institution et ministère (en milliers de FCFA)**

Code	Libellé	Budget 2021	Prévisions 2022	Variation en %
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	6 908 830	6 625 450	- 4,10
02	ASSEMBLEE NATIONALE	8 917 379	9 395 140	5,36
03	PRIMATURE	5 605 663	6 797 780	21,27
04	COUR CONSTITUTIONNELLE	321 989	330 390	2,61
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	649 442	665 680	2,50
06	HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION	110 773	113 650	2,60
07	CONSEIL NATIONAL DE MEDIATION	124 237	127 340	2,50
08	HAUTE COUR DE JUSTICE	30 000	30 750	2,50
09	HAUTE AUTORITE CHARGEE DE LA BONNE GOUVERNANCE	228 652	234 370	2,50
10	AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS	1 680 000	1 785 710	6,29
11	MINISTERE CHARGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	916 303	943 290	2,95
13	MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DE LA BONNE GOUVERNANCE, GARDE DES SCEAUX	685 057	796 820	16,31
14	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	1 590 886	1 758 950	10,56
15	FRANCOPHONIE ET DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER	1 948 062	1 996 950	2,51
21	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE	7 130 408	6 048 470	- 15,17
22	MINISTERE DU DESARMEMENT, DE LA DEMOBILISATION, DE LA REINTEGRATION, DU RAPATRIEMENT ET DU SUIVI DE L'ACCORD POLITIQUE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION	74 975	69 450	- 7,37
25	PUBLIQUE	5 466 627	5 557 430	1,66
31	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	8 880 164	8 836 900	- 0,49
35	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	1 133 948	1 012 110	- 10,74
37	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	258 063	275 860	6,90
40	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	4 062 837	4 191 100	3,16
46	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	4 755 256	4 941 750	3,92
52	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS	672 285	562 220	- 16,37
55	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	517 201	520 560	0,65
60	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION	17 577 276	17 036 520	- 3,08
72	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE	1 298 082	2 608 470	100,95
73	PROTECTION SOCIALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	123 150	127 280	3,35
74	MINISTERE DE LA PROMOTION DU GENRE, DE LA PROTECTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, ET DE L'ENFANT	547 250	562 370	2,76
81	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	6 631 346	6 675 470	0,67
83	MINISTERE DE L'URBANISME, DE LA REFORME FONCIERE, DE LA VILLE ET DE L'HABITAT	2 752 437	2 849 680	3,53
84	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	461 842	476 770	3,23

85	MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	448 775	460 240	2,55
86	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	3 214 568	3 967 740	23,43
88	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	2 095 982	2 155 610	2,84
91	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	376 557	386 790	2,72
93	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	3 097 935	3 182 060	2,72
94	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	297 952	306 760	2,96
96	MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE	1 168 783	1 199 680	2,64
97	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE ANIMALE	474 650	488 070	2,83
98	MINISTERE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME	1 020 760	1 052 560	3,12
99	MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'AVIATION CIVILE	1 993 500	2 555 290	28,18
00	DEPENSES NON REPARTIES PAR CHAPITRES	9 106 007	9 612 920	5,57
<b>Total</b>		<b>58 631 594</b>	<b>61 728 810</b>	<b>5,28</b>